# Créer votre plan NDIS

## Brochure 2 sur 3

### Version écrite Facile à lire

French | Français

## Comment utiliser cette brochure

Cette brochure a été rédigée par l'Agence nationale d'assurance invalidité (National Disability Insurance Agency, NDIA). Le mot « nous » correspond à l'Agence nationale d'assurance invalidité (NDIA).

Nous avons rédigé cette brochure de manière à ce qu'elle soit facile à lire.

Nous avons écrit certains mots importants en **gras**.

Cela signifie que les lettres sont plus épaisses et plus foncées.

Nous expliquons ce que ces mots signifient.

Vous trouverez une liste de ces mots à la page 32.

Cette brochure facile à lire résume un autre document.

Vous pouvez demander de l'aide pour lire cette brochure. Un ami, un membre de votre famille ou un accompagnant pourra peut-être vous aider.

Il existe trois brochures complémentaires.

La brochure n° 1 vous explique comment faire une demande pour le NDIS.

La brochure n° 2 vous explique comment créer votre plan NDIS.

La brochure n° 3 vous explique comment utiliser votre plan NDIS.

Voici la brochure n° 2.

Vous n'êtes pas obligé de lire cette brochure en une seule fois.

Vous pouvez prendre votre temps et la lire à votre rythme.

**Que contient ce document ?**

[Qu'est-ce qu'un plan NDIS ? 3](#_Toc118578945)

[Comment créer un plan ? 4](#_Toc118578946)

[Que se passe-t-il avant votre entretien de planification ? 5](#_Toc118578947)

[Préparer votre entretien de planification 7](#_Toc118578948)

[Informations vous concernant 9](#_Toc118578949)

[Comment voulez-vous gérer votre financement ? 26](#_Toc118578950)

[Que se passe-t-il après votre entretien de planification ? 28](#_Toc118578951)

[Comment utiliser myplace 29](#_Toc118578952)

[Et si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu de votre plan ? 30](#_Toc118578953)

[Pour plus d'informations 31](#_Toc118578954)

[Liste de mots 32](#_Toc118578955)

## Qu'est-ce qu'un plan NDIS ?

Un **plan NDIS** est un document qui comprend des informations sur :

* vous et vos objectifs,
* les aides dont vous avez besoin,
* quelles aides le NDIS va financer.

Dans cette brochure, nous appelons cela un plan.

## Comment créer un plan ?

Lorsque les personnes en situation de handicap adhèrent au NDIS, nous les appelons des **participants**.

Lorsque vous devenez participant, nous vous aidons à créer un plan.

Tout le monde doit avoir un entretien de planification avant d'avoir un plan NDIS.

Dans un entretien de planification, nous en apprendrons davantage sur :

* vous,
* ce qui se passe actuellement dans votre vie.

Lorsque nous créerons votre plan, nous parlerons des aides qui pourront vous permettre d'atteindre vos objectifs.

Et nous vous demanderons peut-être plus d'informations sur les soutiens dont vous disposez, si besoin.

Nous utilisons les informations de cet entretien de planification pour créer votre plan.

Lorsque nous aurons fini de créer votre plan, nous l'**approuverons**.

Cela signifie que nous sommes d'accord avec tout ce que contient votre plan.

Nous vous l'enverrons également.

Vous pouvez demander à d'autres personnes de vous aider à prendre des décisions concernant votre plan.

Par exemple, un membre de votre famille ou un ami.

## Que se passe-t-il avant votre entretien de planification ?

Nous vérifierons toutes les informations que vous nous avez fournies lors de votre demande d'adhésion au NDIS.

Cela inclut toute information provenant :

* de vos médecins ou autres professionnels de la santé,
* des services que vous êtes susceptible d'utiliser.

Cela comprend également les informations dont nous disposons concernant les aides dont vous avez besoin.

Nous pourrons vous contacter pour convenir de la date à laquelle vous souhaitez avoir votre entretien de planification.

Un **coordinateur local** pourrait vous contacter.

Il s'agit d'une personne qui aide les personnes en situation de handicap à trouver et à utiliser des aides.

Un **partenaire de la petite enfance** pourrait vous contacter.

Il s'agit d'une personne qui aide les enfants en situation de handicap et leurs familles à trouver et à utiliser des aides.

Ou un **planificateur de la NDIA** pourrait vous contacter.

Il s'agit d'une personne qui crée de nouveaux plans NDIS.

Nous vous demanderons de quelle manière vous souhaitez que votre entretien de planification se déroule.

Par exemple, vous pouvez nous faire savoir :

* où vous souhaitez que cet entretien se déroule,
* comment vous souhaitez que cet entretien se déroule.

### Coordonnées de votre partenaire de la petite enfance, de votre coordinateur local ou de votre planificateur de la NDIA

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |
| Adresse de bureau |  |

## Préparer votre entretien de planification

### De quoi allons-nous parler lors de votre entretien de planification ?

Nous vous parlerons de :

* ce que vous faites actuellement,
* ce que vous pourriez vouloir faire à l'avenir.

Nous vous poserons des questions sur :

* vos objectifs,
* où vous vivez et avec qui vous vivez.

Nous vous poserons également des questions sur :

* les aides dont vous disposez actuellement,
* ce que vous aimez faire pour vous divertir.

Nous vous poserons également des questions sur les aides dont vous avez besoin pour :

* développer vos compétences,
* faire plus de choses par vous-même.

Vous pouvez utiliser cette brochure pour vous aider à vous préparer à votre entretien de planification.

Nous avons des questions auxquelles vous pouvez répondre pour vous aider à vous préparer.

Des cases sont prévues pour que vous puissiez faire part de vos réponses dans les pages suivantes de cette brochure.

Toutes les informations que vous communiquez nous aideront à créer votre plan.

Nous conserverons toutes vos informations de manière :

* sûre,
* confidentielle.

### Que devez-vous apporter avec vous ?

Lors de votre entretien de planification, veuillez apporter :

* cette brochure,
* une preuve d'identité, comme un permis de conduire ou un passeport,
* une liste des aides ou équipements que vous utilisez,
* votre identifiant et mot de passe myGov,
* les informations relatives à votre compte bancaire,
* toute information provenant de vos médecins ou professionnels de la santé.

### Qui peut venir avec vous ?

Vous pouvez venir à l'entretien de planification seul.

Ou vous pouvez venir accompagné :

* d'un membre de votre famille ou d'un ami,
* d'un représentant légal – une personne qui défend les intérêts des personnes en situation de handicap.

## Informations vous concernant

Nous aimerions en savoir plus sur vous.

Cela nous aidera à créer votre plan.

Quel est votre nom et votre prénom ?

|  |
| --- |
|  |

Quelle est votre date de naissance ?

|  |
| --- |
|  |

Quel est votre numéro de participant NDIS ?

Vous pouvez trouver ce numéro dans la lettre :

* que nous vous avons envoyée,
* qui confirme que vous pouvez adhérer au NDIS.

|  |
| --- |
|  |

Quel type de handicap avez-vous ?

|  |
| --- |
|  |

Comment votre handicap affecte-t-il votre vie quotidienne ?

Par exemple, avez-vous besoin d'aide pour :

* vous déplacer ?
* accomplir des tâches quotidiennes, comme cuisiner ?

|  |
| --- |
|  |

Nous souhaitons également en savoir davantage sur vous.

Quelles sont les personnes ou les choses qui sont importantes pour vous ?

Où habitez-vous ?

Quels sont vos passe-temps favoris ?

Travaillez-vous ou avez-vous un emploi ?

|  |
| --- |
|  |

Nous souhaitons savoir quelles aides vous utilisez chaque semaine.

Cela inclut les aides :

* de la collectivité,
* du gouvernement.

Vos réponses nous aideront à comprendre quelles sont les aides :

* que vous utilisez actuellement,
* dont vous pourriez avoir besoin à l'avenir.

#### Que faites-vous dans votre vie de tous les jours ?

Quelles sont les aides dont vous disposez pour faire ces activités ?

##### Lundi

|  |
| --- |
|  |

##### Mardi

|  |
| --- |
|  |

##### Mercredi

|  |
| --- |
|  |

##### Jeudi

|  |
| --- |
|  |

##### Vendredi

|  |
| --- |
|  |

##### Le week-end

|  |
| --- |
|  |

#### Quelles autres aides utilisez-vous ?

Utilisez-vous d'autres aides :

* toutes les deux semaines ?
* tous les mois ?
* de temps en temps ?

|  |
| --- |
|  |

#### Utilisez-vous une technologie d'assistance pour faire ce que vous voulez tous les jours ?

**La technologie d'assistance** peut :

* permettre de faire des choses plus facilement,
* vous garder en sécurité.

Une technologie d'assistance peut être :

* une aide ou un équipement,
* un système à utiliser.

|  |
| --- |
|  |

#### Avez-vous besoin d'aide pour les tâches quotidiennes ?

Les aides à domicile et à la vie quotidienne peuvent vous aider à :

* faire des choses pour vous,
* apprendre de nouvelles compétences.

|  |
| --- |
|  |

### Les personnes importantes dans votre vie

Nous voulons en savoir plus sur les personnes importantes de votre vie.

Elles peuvent inclure :

* les membres de votre famille,
* vos amis.

Ou bien, il peut s'agir de quelqu'un d'autre qui prend soin de vous.

#### Qui est important dans votre vie ?

##### Personne 1

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

##### Personne 2

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

##### Personne 3

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

##### Personne 4

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

##### Personne 5

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

##### Personne 6

Nom et prénom

|  |
| --- |
|  |

Lien de parenté ou relation avec vous

|  |
| --- |
|  |

Comment cette personne fait-elle partie de votre vie

|  |
| --- |
|  |

### Informations sur vos objectifs

Vous pouvez avoir :

* des objectifs à court terme – que vous pouvez généralement atteindre en un an,
* des objectifs à long terme – qui prennent un peu plus de temps à atteindre.

Ces deux types d'objectifs sont importants.

Les objectifs que vous nous communiquez nous aideront à nous assurer que votre plan :

* répond à vos besoins,
* vous aidera à atteindre vos objectifs.

Lorsque vous planifiez vos objectifs, pensez à ce que vous :

* aimez faire,
* voulez changer,
* voulez essayer.

#### Quels sont vos objectifs à court terme ?

Quelles sont les choses sur lesquelles vous pouvez travailler au cours des 12 prochains mois ?

Par exemple, votre objectif pourrait être d'apprendre à utiliser les transports en commun par vous-même.

|  |
| --- |
|  |

#### Quels sont vos objectifs à long terme ?

Quelles sont les choses sur lesquelles vous pouvez travailler à l'avenir ?

Par exemple, votre objectif pourrait être d'emménager avec un ami.

|  |
| --- |
|  |

### Autres informations qui nous intéressent

#### Avez-vous déjà reçu une indemnisation ?

**Une indemnisation** est une somme d'argent que vous avez peut-être reçu si votre handicap est le résultat d'un accident.

À partir du moment où vous avez reçu une indemnisation :

* est-ce que quelque chose a changé ?
* avez-vous demandé à recevoir une indemnisation plus importante ?

|  |
| --- |
|  |

#### Que souhaitez-vous nous dire d'autre ?

Y a-t-il des parties de votre vie que vous voulez nous raconter ?

Avez-vous d'autres questions à nous poser ?

|  |
| --- |
|  |

### Notes relatives à l'entretien de planification

Vous pouvez prendre des notes sur ce dont vous avez parlé lors de votre entretien de planification.

|  |
| --- |
|  |

## Comment voulez-vous gérer votre financement ?

**Le financement** est l'argent provenant du gouvernement qui paie les aides et les services.

Il existe trois façons différentes de gérer votre financement.

Vous pouvez choisir :

* l'une des options suivantes,
* une combinaison de ces options.

### Que se passe-t-il lorsque vous vous autogérez ?

Lorsque vous vous autogérez, vous choisissez de gérer votre plan par vous-même.

Cela comprend la gestion de votre financement.

Lorsque vous vous autogérez, vous êtes responsable de votre financement.

Et vous déciderez :

* des aides que vous recevrez,
* des personnes ou services qui fourniront ces aides,
* de la manière dont les aides seront fournies.

Lorsque vous vous autogérez, vous pouvez aussi :

* engager des personnes pour vous soutenir,
* faire appel à quelqu'un d'autre pour engager ces personnes.

Et vous pouvez calculer le coût de vos aides.

Cela signifie que vous pouvez vous assurer que vos aides ont un bon rapport qualité-prix.

### Que se passe-t-il si vous faites appel à un gestionnaire de plan ?

Vous pouvez choisir de faire appel à un gestionnaire de plan.

Cela signifie que vous engagez quelqu'un pour vous aider à gérer votre financement.

Votre gestionnaire de plan peut :

* payer les aides dont vous avez besoin,
* vous aider à suivre l'évolution de votre financement,
* assurer le suivi de la façon dont vous dépensez votre financement.

Vous payez votre gestionnaire de plan avec votre financement.

Les gestionnaires de plan doivent être des **prestataires agréés auprès du NDIS**.

Les prestataires de services agréés auprès du NDIS :

* peuvent offrir certaines aides et certains services aux participants,
* figurent sur une liste dont nous assurons le suivi,
* doivent suivre certaines règles que nous avons fixées.

### Que se passe-t-il si la NDIA gère votre financement ?

Vous pouvez confier la gestion de votre financement à la NDIA.

Nous paierons les aides que vous choisissez.

Lorsque la NDIA gère votre plan, vous devez utiliser des prestataires agréés auprès du NDIS.

Vous pouvez suivre l'évolution de votre financement sur :

* la plateforme en ligne myplace,
* l'application my NDIS.

## Que se passe-t-il après votre entretien de planification ?

### Obtenir l'approbation de votre plan

Une fois l'entretien de planification terminé, nous déciderons d'approuver ou non votre plan.

À la fin de votre entretien de planification, nous vous dirons :

* quelles sont les prochaines étapes,
* le temps nécessaire pour recevoir votre plan approuvé.

### Lorsque nous aurons approuvé votre plan

Une fois que nous aurons approuvé votre plan, nous vous enverrons une copie dans les sept jours.

Nous partagerons également une copie de votre plan sur :

* la plateforme en ligne myplace,
* l'application my NDIS.

Nous expliquons comment utiliser la plateforme en ligne myplace à la page suivante.

## Comment utiliser myplace

Vous devez avoir un compte **myGov** pour utiliser myplace.

myGov est un site Internet qui rassemble et établit un lien entre :

* vos informations fiscales,
* vos informations médicales.

Ce compte établit également un lien entre d'autres services gouvernementaux que vous utilisez.

Vous pouvez vous rendre sur le site Internet myGov pour :

* vous connecter à votre compte,
* créer un compte.

[www.my.gov.au](http://www.my.gov.au)

### Que faire si vous avez besoin de soutien ?

Vous pourriez avoir besoin d'aide pour :

* créer votre compte myGov,
* utiliser la plateforme NDIS myplace.

Vous pouvez contacter différentes personnes, comme :

* votre partenaire de la petite enfance,
* votre coordinateur local,
* la NDIA.

Vous pouvez également appeler le service d'assistance myGov.

**13 23 07**

## Et si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu de votre plan ?

Vous pouvez nous demander de modifier votre plan si vous :

* n'êtes pas satisfait de son contenu,
* n'êtes pas d'accord avec les objectifs de votre plan.

Vous pouvez également demander à la NDIA de procéder à une **révision interne**.

Dans le cadre d'une révision interne, nous vérifions votre plan pour savoir :

* ce qui fonctionne bien,
* ce qui peut être amélioré.

Vous pouvez contacter votre :

* partenaire de la petite enfance,
* coordinateur local,

ou

* planificateur de la NDIA.

Ils peuvent vous expliquer comment demander une révision interne.

Ils peuvent également vous aider à trouver un représentant légal si vous le souhaitez.

Vous devez demander une révision interne de votre plan dans les trois mois suivant sa réception.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de notre révision interne, vous pouvez demander au **tribunal des recours administratifs (Administrative Appeals Tribunal, AAT)** de réexaminer la décision.

L'AAT examine les décisions du gouvernement.

Vous pouvez contacter l'AAT via leur site Internet.
[www.aat.gov.au](http://www.aat.gov.au)

## Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur cette brochure, vous pouvez nous contacter.

Vous pouvez consulter notre site Internet.
[www.ndis.gov.au](http://www.ndis.gov.au)

Vous pouvez nous appeler.
1800 800 110

Vous pouvez nous suivre sur Facebook.
[www.facebook.com/NDISAus](http://www.facebook.com/NDISAus)

Vous pouvez nous suivre sur Twitter.
@NDIS

### Un soutien pour pouvoir discuter avec nous

Vous pouvez nous parler en ligne grâce à notre fonction de chat située en haut de notre site web.
[www.ndis.gov.au](http://www.ndis.gov.au)

Si vous parlez une langue autre que l'anglais, vous pouvez appeler le service de traduction et d'interprétation (Translating and Interpreting Service, TIS).
131 450

Si vous avez un trouble de la parole ou de l'audition, vous pouvez appeler :

* TTY (ATS)
1800 555 677
* Speak and Listen
1800 555 727
* National Relay Service (Service national de relais)
133 677
[www.relayservice.gov.au](http://www.relayservice.gov.au)

## Liste de mots

Cette liste explique la signification des mots en **gras** qui figurent dans ce document.

**Administrative Appeals Tribunal (Tribunal des recours administratifs ou AAT)**

L'AAT examine les décisions du gouvernement.

**Approbation**

Lorsque nous approuvons un plan, nous acceptons tout ce qu'il contient.

**Technologies d'assistance**

Les technologies d'assistance peuvent :

* permettre de faire des choses plus facilement,
* vous garder en sécurité.

Une technologie d'assistance peut être :

* une aide ou un équipement,
* un système à utiliser.

**Indemnisation**

Une indemnisation est une somme d'argent que vous avez peut-être reçu si votre handicap est le résultat d'un accident.

**Partenaire de la petite enfance**

Un partenaire de la petite enfance est une personne qui aide les enfants en situation de handicap et leurs familles à trouver et à utiliser des aides.

**Financement**

Le financement est l'argent du gouvernement qui paie les aides et les services.

**Révision interne**

Dans le cadre d'une révision interne, nous vérifions votre plan pour savoir :

* ce qui fonctionne bien,
* ce qui peut être amélioré.

**Coordinateur local**

Un coordinateur local est une personne qui aide les personnes en situation de handicap à trouver et à utiliser des aides.

**myGov**

myGov est un site Internet qui rassemble et établit un lien entre :

* vos informations fiscales,
* vos informations médicales,
* les autres services gouvernementaux que vous utilisez.

**Planificateur de la NDIA**

Un planificateur de la NDIA est une personne qui crée de nouveaux plans NDIS.

**Le plan NDIS**

Un plan NDIS est un document qui comprend des informations sur :

* vous et vos objectifs,
* les aides dont vous avez besoin,
* quelles aides le NDIS va financer.

**Prestataire de services agréé auprès du NDIS**

Les prestataires de services agréés auprès du NDIS :

* peuvent offrir certaines aides et certains services aux participants,
* figurent sur une liste dont nous assurons le suivi,
* doivent suivre certaines règles que nous avons fixées.

**Participants**

Lorsque les personnes en situation de handicap adhèrent au NDIS, nous les appelons des participants.

Le Groupe d'accès à l'information a créé ce document Facile à lire sous forme de texte uniquement. Pour toute demande de renseignements sur le document, veuillez consulter le site [**www.informationaccessgroup.com**](http://www.informationaccessgroup.com). Indiquez le numéro de devis 4847.

DA0667 French (LOTE) Booklet: 2 Creating your NDIS plan Oct 2022